

« L'école n'est pas une marchandise ! »

« Dans un état de droit républicain et laïc, il appartient à la puissance publique de permettre à chaque enfant, quelles que soient ses origines sociale, culturelle et religieuse, sur l'ensemble du territoire, l'accès à une école publique, laïque, gratuite, émancipatrice ».

« Fort de ces valeurs communes », les représentants des unions départementales des Délégués de l'Éducation nationale (DDEN) réaffirment que « l'école n'est pas une marchandise » et ont fait le point « de l'état de l'école publique » dans l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

La baisse des effectifs dans l'enseignement primaire. Bien que générale, elle est toutefois plus forte dans les départements ruraux.

La convention pour un aménagement pluriannuel des territoires ruraux scolaires du premier degré, mise en œuvre ces dernières années dans l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire, aura permis « la prise de conscience par les maires de la nécessité d'améliorer l'accès au service public de l'école ». Une réflexion importante sur les condi-



AUVERGNE. Les délégués de l'Education nationale ont fait le point sur « l'état de l'école publique ». PHOTO D'ILLUSTRATION

tions d'accueil à l'école maternelle, sur la mise en place de classes passerelles, ainsi que sur la partition du département en bassins scolaires est en cours. « La question du financement des transports scolaires reste à éclaircir ».

Pour le Puy-de-Dôme, cette convention, encore à l'étude, devrait être signée prochainement.

Les temps d'activités périscolaires (TAP). Les TAP, organisés et pris en charge par les communes pour favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, ou sportives, étaient souvent gratuits la première année de leur mise en place.

« Ils tendent, au gré des choix et aussi des finances des municipalités, à deve-

nir payants, ce qui a pour premier résultat d'exclure les enfants des familles les plus pauvres. »

L'école publique laïque. Dans certains départements, notamment la Haute-Loire, la forte fréquentation des écoles privées fragilise les écoles publiques. « La dernière enquête du Comité d'action laïque (CDAL) du Puy-de-Dôme montre une différence de dotations de l'État au profit des écoles privées ».

Et les DDEN de poursuivre : « Ces disparités profitent à l'enseignement privé et ont de quoi inquiéter les amis de l'école publique que sont les DDEN ».

Aussi ont-ils décidé d'engager un travail de recueil d'informations et d'analyse des situations « pour clarifier l'ensemble des dotations publiques des écoles privées ».

Quoi qu'il en soit, ils continueront de demander l'abrogation de la loi Debré, « première des lois antilaïques dont chacune marque un pas de plus dans le recul de l'engagement public laïc en matière de scolarisation de tous les enfants ».